



## Abattement fiscal economit d energie

Par **Basculant24**, le **18/11/2010 à 21:34**

Bonjour, en 2006 j'ai changé une chaudière fioul, plus économique, que la précédente. Le fournisseur, vu que c'est une chaudière à basse température, je bénéficie d'un abattement d'impôt de 15% posé par un professionnel, ce qui a été fait, la facture a l'appui, le service fiscal en a tenu compte pour 2008. Aujourd'hui, le contrôle fiscal, me supprime ce droit non seulement cela mais j'ai une pénalité + 10% pour retard? Parce que il fallait que ce soit le fournisseur soit en même temps le poseur de la chaudière, tout étant en bonne foi, je me retrouve pénalisé, par manque de fournisseur car c'est un vendeur. Quel est mon recours possible. Le montant fiscal avec l'indemnité s'élève à 1023 Euros. Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **18/11/2010 à 23:48**

Prenez RDV aux impôts pour tenter de ne pas avoir à payer la pénalité du fait de votre bonne foi.